

# **REGLEMENT COURSE DU 11 NOVEMBRE**

## **Article 1 : Définition**

La course du 11 novembre est une course solidaire sur route et chemin organisée par l'association "COURIR POUR UN AVENIR" (**association loi 1901**), qui se déroule selon les règles sportives de la FFA.

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via la page Facebook de l'association courir pour un avenir, par mail [courirpourunavenir@gmail.com](mailto:courirpourunavenir@gmail.com) ou par téléphone (06.63.69.40.45).

## **Article 2 : Date, horaires et circuits**

La course du 11 novembre aura lieu le Jeudi 11 novembre 2021.

Elle est composée de six épreuves, départ et arrivée au gymnase du Terme Hilaire :

**Les âges indiqués ci-dessous s'entendent pour ceux qui sont atteints au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2022**

- 13h30 : L'ESPOIR : parcours de 500m de 7 à 9 ans uniquement sur route (non chronométrée : NC)
- 13h40 : L'AVENTURIERE : parcours de 1500m de 10 à 11 ans route et chemin (NC)
- 14h15 : LA PATRIOTE : parcours ludique marche ou course de 1000m accompagnés des militaires à partir de 7 ans et jusque 13ans (NC).
- 14h50 : LA GAILLARDE : parcours de 3000m à partir de 12 ans route et chemin
- 15h15 : LA SOLIDAIRE : parcours de 10 000m à partir de 16 ans route/chemin/forêt
- 15h20 : LA VAILLANTE : marche de 6000m à partir de 7 ans route/chemin/forêt

LA PATRIOTE est une course sur laquelle les enfants pourront courir ou marcher accompagnés d'un militaire. Ils franchiront des obstacles simples et ludiques.

Le retrait des dossards se fera sur place à partir de 9h00 et jusqu'à une heure avant le départ de la course au gymnase du Terme Hilaire sur remise du certificat médical et présentation du PASS sanitaire pour toute personne de plus de 12ans.

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

## **Article 3 : Condition d'inscription**

### **3-1 : Catégories d'âge**

**Les âges indiqués ci-dessous s'entendent pour ceux qui sont atteints au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2022**

- L'ESPOIR : parcours de 500m de 7 à 9 ans (les parents peuvent accompagner leurs enfants sur le parcours)
- L'AVENTURIERE : parcours de 1500m de 10 à 11 ans
- LA PATRIOTE : parcours ludique marche ou course de 1500m accompagnés des militaires à partir de 7 ans et jusque 13ans (non chronométrée).
- LA GAILLARDE : parcours de 3000m à partir de 12 ans
- LA SOLIDAIRE : parcours de 10 000m à partir de 16 ans

- LA VAILLANTE : marche de 6000m à partir de 7 ans route/chemin/forêt

Nous vous invitons à consulter cet article si vous souhaitez savoir quelles sont les tranches d'âge et les [catégories autorisées par la FFA selon les distances de course](#)

- **3-2 : Mineurs**

Les athlètes mineurs devront fournir une autorisation parentale en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou la présenter sur place.

- **3-3 : Certificat médical et licences sportives**

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

soit d'une **licence sportive FFA** "compétition, running et entreprise", les licences de fédérations sportives agréées sont aussi acceptées, si mentionné "athlé, course à pied ou sport en compétition" soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

#### **Article 4 : Inscriptions**

Les droits d'engagement aux différentes courses sont ainsi fixés :

- L'ESPOIR : 1 euro
- L'AVENTURIERE : 2 euros
- LA PATRIOTE : 3 euros
- LA GAILLARDE : 5 euros
- LA SOLIDAIRE : 12 euros
- LA VAILLANTE : 7 euros à partir de 12 ans / 5 euros en dessous de 12 ans

Sur place les droits d'inscriptions pour L'ESPOIR, L'AVENTURIERE et LA PATRIOTE demeurent inchangés, en revanche pour LA GAILLARDE ils seront fixés à 7 euros, LA VAILLANTE à 10 euros inchangé pour les enfants, et LA SOLIDAIRE à 15 euros.

Les inscriptions se font via le bulletin d'inscription téléchargeable sur le facebook de l'association ou le site : [ledossard.com](http://ledossard.com)

Les bulletins d'inscription seront à retourner, accompagnés du règlement par chèque libellé à l'ordre de COURIR POUR UN AVENIR, du certificat médical ou de la licence ainsi que le cas échéant de l'autorisation parentale, à l'adresse suivante:

COURIR POUR UN AVENIR  
605 RUE DU 11 NOVEMBRE

La copie de la licence ou du certificat médical devra être présentée au retrait du dossard.

- **4-1 : Revente ou cession de dossard**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

- **4-2 : Remboursement**

Chaque engagement est ferme et définitif.

### **Article 5 : Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

### **Article 6 : Sécurité**

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, motos, quads, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

### **Articles 7 : Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par puce électronique et géré par le COCAA Chalons.

### **Article 8 : Classement et récompenses**

- L'ESPOIR : récompense à tous les participants
- L'AVENTURIERE : récompense à tous les participants
- LA PATRIOTE : récompense à tous les participants
- LA GAILLARDE : récompense aux 3 premiers au scratch homme et femme + 16ans et récompense aux 3 premiers au scratch filles et garçons -16 ans
- LA SOLIDAIRE : récompense aux 5 premiers au scratch homme et femme
- LA VAILLANTE : récompense à tous les participants

Les classements seront diffusés le soir même sur le site facebook de la course.

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée pour chaque course.

### **Article 9 : Charte du coureur**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

### **Article 10 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

### **Article 11 : Annulation, intempéries**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés partiellement de leurs frais d'engagement mais ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement partiel des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

### **MESURE COVID 19 :**

L'organisation mettra tout en œuvre pour éviter la propagation du virus.

Si le temps le permet, les podiums et le tirage au sort se feront à l'extérieur.

Les vestiaires ne seront pas ouverts aux sportifs. Le ravitaillement se fera par sac individuel afin d'éviter toutes interactions avec les aliments. Les spectateurs sont invités à porter le masque notamment sur les zones arrivée et départ.

Du gel hydro-alcoolique sera à disposition à l'entrée et à la sortie du gymnase ainsi qu'au point buvette. Les règles de rappel des gestes barrières seront affichées.

### **PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE**

**Si vous êtes malade, prévenez-nous en amont, ne vous déplacez pas sur la manifestation !**